



Observatoire de la Forêt Méditerranéenne



*Compte-rendu du
comité de pilotage du 11 août 2003*

Observatoire de la Forêt Méditerranéenne
Pavillon du Roy René ; CD 7 Valabre ; 13120 Gardanne.
Tel : 04 42 65 43 93 ; Fax : 04 42 51 03 88 ; E-mail : ofme@ofme.org



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE



communes
Méditerranéennes

Quelle évaluation des incendies de forêts de l'été 2003 ?

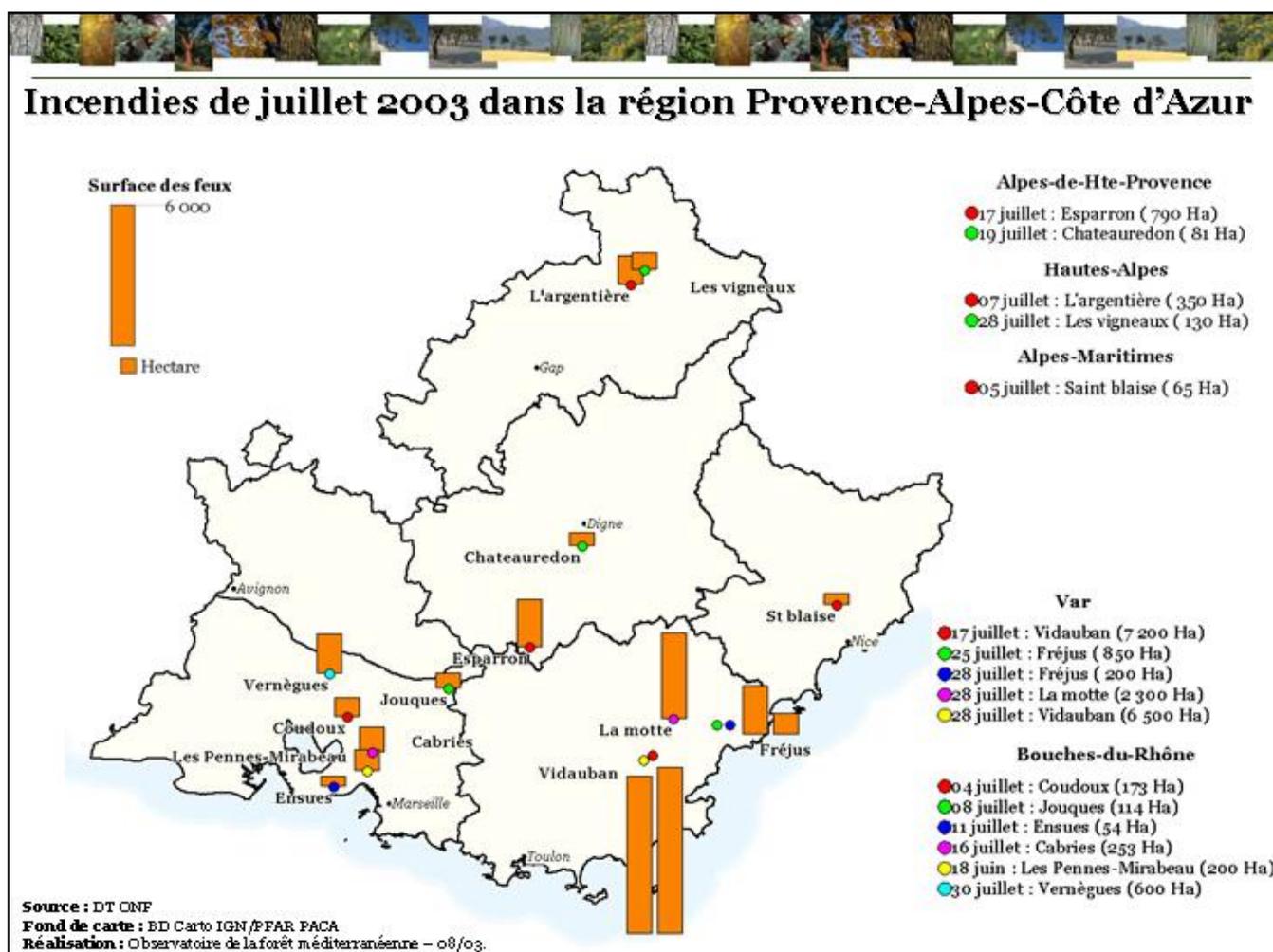
Introduction par le Docteur WERPIN :

Suite aux incendies qui connaissent un développement inhabituel et catastrophique cet été, un certain nombre de questions sont posées et s'adressent aux partenaires techniques et politiques :

- Peut-on apporter des réponses aux interrogations des acteurs locaux, au premier rang desquels figurent les maires ?
- Existe-t-il des possibilités d'amélioration des dispositifs de prévention des incendies ?
- La coordination des actions de prévention entre l'Etat, les différentes collectivités, les propriétaires, les acteurs économiques tels que les agriculteurs ou les éleveurs, la population, est-elle une piste importante à poursuivre ?
- Les domaines prioritaires à traiter sont-ils ceux de l'équipement du terrain (de quel type), de l'information du public ou autre ?

Pour répondre à ces questions soulevées notamment par le Président de la Région, et à d'autres questions qui émergeront sans doute lors des débats du comité de pilotage, il est proposé que soit conduit, une analyse des événements, pour les incendies les plus destructeurs, ou les moins prévisibles notamment en zone de montagne, et de concentrer notre attention sur les facteurs déterminants dans les processus rencontrés.

Présentation des incendies du mois de juillet



Les points essentiels du débat :

Un constat récurrent

- Si une maison est bien assurée, il faudra 8 mois pour la reconstruire, par contre la forêt ne verra jamais ses milieux se reconstituer avec toutes leurs richesses. Or l'absence de protection des habitations génère une concentration des moyens de lutte au détriment de la protection des forêts.
- La problématique doit être considérée globalement en terme d'aménagement du territoire sans dissocier les mesures qui s'imposent avant le feu, pendant et après le feu.

Des conditions climatiques exceptionnelles ...

- Les conditions météo exceptionnelles de cette année sont à considérer dans cette analyse.
- Ces années exceptionnelles nous rappellent les conséquences d'une baisse de vigilance à tous les niveaux, entretien des équipements de terrains et prévision.
- Les équipements ne semblent pas adaptés aux conditions exceptionnelles.

Manque d'information et de moyens auprès des acteurs locaux...

- Les communes forestières du Vaucluse souhaitent une analyse du comportement des feux ainsi que des équipements.
- Manque d'information et d'aide financière auprès des propriétaires privés (70 % de la surface forestière de la région) pour développer une sylviculture adaptée à la lutte.
- Manque d'information auprès des collectivités.
- Manque de concertation autour de la problématique des zones d'interface qui ne favorise pas un développement cohérent de l'urbanisation.
- Manque d'information et d'aides financières pour favoriser l'adaptation des pratiques agricoles à la problématique DFCI (exemple du déchaumage rarement effectué).

Une concertation difficile ...

- Le CEREN conduit dans le cadre d'un programme européen des recherches sur les Interfaces en Grèce et en Espagne ; en France la mobilisation des différents acteurs autour de cette question essentielle est difficile.
- Les retours d'expérience ne font pas l'objet de la concertation nécessaire.

Des progrès techniques à développer ...

- Les pompiers sont confrontés à une mauvaise adaptation des équipements (exemple des pistes trop étroites),...
- La coordination reste un point faible.
- Les avancées techniques ne sont pas suffisamment utilisées (les barrières de retardant s'avèrent efficaces mais encore très rares).

Des outils d'urbanisme existants, mais rarement mis en oeuvre...

- Le Plan de Prévention du Risque "incendie de forêt" (PPRIF) permet à l'Etat de délimiter les zones concernées par ce risque et d'y prescrire des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.
- La concertation dans le dispositif PPRIF reste un sujet d'inquiétude pour les élus locaux.
- Le Syndicat Mixte de Défense et Valorisation Forestière de Vaucluse qui fédère les communes forestières de ce département est porteur dans le cadre de sa compétence DFCI d'un projet de portée à connaissance du débroussaillage obligatoire sur l'ensemble du département.
- Des règles sont à mettre en place au niveau des PLU même si celles-ci sont difficiles à faire admettre à la population.
- Un contrôle de prescriptions faites au niveau des permis de construire doit être institué notamment dans les zones d'interface.
- Les outils à mettre en place doivent intégrer les conflits d'intérêt entre les propriétaires forestiers et propriétaires d'habitation dans les zones d'interface.

Des aides et moyens en diminution...

- Il y a 20 ans les moyens mis en œuvre par l'Etat étaient beaucoup plus importants.
- Les moyens de l'Etat permettaient au moins d'assurer le débroussaillage des routes les plus exposés (exemple de la Garde Freinet).
- ***Une politique forestière nationale...***
- La politique nationale s'est adaptée à une situation d'"après tempête".
- Cette politique est inadaptée aux régions connaissant le risque incendie.

Des enseignements du passé pas suffisamment pris en compte

- La base de données Prométhée ainsi que son analyse pourrait donner des éléments intéressants ; la DPFM, sur son programme 2003, a programmé une étude portant sur les causes d'incendie, à partir de prométhée.
- Le Livre Blanc proposé dans le cadre d'un rapport parlementaire en 1981 faisait des propositions essentielles qui restent d'actualité.
- Les prescriptions faites par le Comité Scientifique et Technique de l'Entente n'ont pas été suffisamment valorisées

Aujourd'hui des analyses et travaux qui démarrent parfois en parallèle...

- Au printemps dernier, la DPFM a lancé, sur la zone sud étendue à l'Ardèche et à la Drôme (15 départements), une réflexion sur les orientations de la politique de l'Etat en matière de gestion du risque d'incendies de forêts; cette réflexion a commencé par une phase locale, et se terminera à l'automne par un séminaire zonal, auquel seront conviées les collectivités locales et l'Entente, ainsi que les ministères concernés. Les conclusions de ce séminaire permettront une contribution active du niveau zonal aux deux chantiers suivants :
 - La rédaction, au niveau national, de la circulaire interministérielle (agriculture, intérieur, écologie, équipement) sur les plans départementaux ou régionaux de protection des forêts contre les incendies, application de l'article L. 321-6 du code forestier modifié par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001; ces plans seront les schémas locaux de cohérence de la politique de gestion du risque d'incendies de forêt.
 - La réécriture de la circulaire du ministre de l'agriculture de 1987 sur le CFM, qui pourrait devenir elle aussi interministérielle.
- Au printemps, la DPFM a lancé un groupe de travail sur le retour d'expérience, et les premières réunions de ce groupe ont identifié plusieurs "objets" pouvant bénéficier de cette démarche, notamment les différents types de coupures de combustible.
- Une étude en cours qui prévoit l'analyse de certains équipements a été lancée par le Ministère de l'agriculture en 2002, suite à l'audit du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne. *La communication du cahier des charges sera sollicitée auprès du Ministère pour enrichir la démarche de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.*

Décisions prises pour lancer l'analyse :

Les acteurs à intégrer à la réflexion et aux débats...

- Les membres du comité de pilotage.
- Les élus qui doivent très largement être intégrés au processus d'analyse.
- Les fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités territoriales.
- Les sapeurs pompiers et leurs organisations.
- Les propriétaires forestiers privés.
- Les organismes de recherche forestière.
- Les socioprofessionnels notamment les Chambres d'agriculture et le CERPAM pour les aspects pastoraux.
- Les associations de protection de l'environnement (Groupes Natura 2000, Conservatoire - Etudes des Ecosystèmes de Provence - Espaces Naturels de Provence (CEEP), Union Régionale du sud Est pour la sauvegarde de la Vie de la Nature et de l'environnement (URVN).
- La Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP) pour ses compétences en terme d'hydraulique.

Lancement de la phase d'analyse...

- Le Réseau Coupures de Combustible peut être mobilisé pour faire les observations et les analyses qui en découlent. Ce réseau permet de fédérer un bon nombre d'acteurs dans chaque département, M. Rigolot apportera un appui technique à cette démarche. M. Cabane indique que des crédits CFM peuvent être débloqués pour permettre l'analyse des équipements à travers le Réseau Coupures de Combustible.
- Le CEREN propose de participer à l'analyse de l'impact du feu sur les habitations. Un état des lieux du débroussaillage avant incendie a été réalisé dans les Maures sur une centaine de maisons en juin 2003, l'opportunité offerte en terme d'analyse doit être valorisée.
- Le Réseau Euro Méditerranéen d'Information et de Formation pour la Gestion des Risques qui pourrait jouer un rôle d'interface avec les services de lutte.

Les thématiques à aborder et les principales questions à examiner

- Prescriptions applicables aux zones forestières habitées
L'autoprotection des habitations changerait-elle les conséquences des incendies catastrophes ?
- Les coupures de combustible.
Peut-on définir la limite d'efficacité des coupures ?
- Voies ouvertes à la circulation
Dans quels cas les voies de circulation peuvent-elles constituer des appuis à la lutte significatifs ?
- Feux de montagne
Quelle attitude adopter face à des incendies occasionnels, générant néanmoins des risques majeurs ?

Ces problématiques sont aggravées par l'accroissement inexorable de la population dans cette région, et force est de constater l'accroissement tout aussi inexorable de la masse combustible.

Méthodologie retenue

Un certain nombre de feux sont à retenir pour être examinés au regard des enseignements qu'ils sont susceptibles de délivrer pour les thématiques ci-dessus désignées.

Pour chacun des feux retenus la méthode proposée selon trois modules est retenue :

Module N°1 Chronologie des événements

Etablissement de la chronologie des événements présentée à partir de documents cartographiques montrant l'évolution du sinistre au regard des enjeux et des équipements de terrain. Cette phase de présentation décrira les éléments factuels (nécessaire également à l'exécution des modules suivants) et situera l'événement dans un contexte général tant du point de vue météorologique que des conditions de propagation. Cette démarche doit permettre d'éclairer les thématiques précédemment définies.

Le choix d'un opérateur est à faire au niveau régional

Module N°2 Analyse technique des équipements de prévention

Analyse technique des équipements de prévention (Méthode Réseau Coupure de Combustible) Appui technique INRA, portage départemental. Dans le Var l'association des communes forestières s'assurera du bon fonctionnement du réseau. Dans les autres départements la remontée des informations est à organiser.

Module N°3 Analyse de l'impact du feu sur les habitations

Le CEREN apportera sa contribution à l'opérateur ou aux opérateurs qui seront chargés de dégager les éléments d'information. Prise en compte de l'état initial des habitations, en détaillant l'état de la végétation avant l'incendie, et analyse de l'impact.

Rôle joué par la présence éventuelle de zones d'interface.

Echantillonnage des feux ...

- Prescriptions applicables aux zones forestières habitées : Ensues, Les Maures.
- Coupures de combustibles : La Motte, Les Maures.
- Voies ouvertes à la circulation : Les Maures.
- Feux de montagne : l'Argentière.

A ces trois modules qui s'appliquent à des enquêtes de terrain, se rajoute un quatrième module qui permettra de faire une présentation de l'historique des feux, et des grandes évolutions identifiables au travers de Prométhée, de rapprocher les incendies du contexte météorologique en ayant à l'esprit l'amélioration de la phase prévisionnelle.

Une dernière phase permettra de réaliser la synthèse des différentes démarches d'analyse.

Un comité de suivi sera mis en place dès le début du mois de septembre pour cadrer les différentes phases de la démarche.